

Extrait

SEANCE du 1^{er} juillet 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AFFAIRES GENERALES

Désigne la société GERAUD et associés comme délégataire du service d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de la ville, pour une durée de cinq ans et approuve la convention de délégation correspondante.

A l'UNANIMITE de membres présents et représentés : 35 voix

Accorde une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Hot Frisbee Club Cellois.

A l'UNANIMITE de membres présents et représentés : 35 voix

AFFAIRES SOCIALES

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ASSARTX pour ses interventions musicales dans les écoles élémentaires de la ville pour l'année scolaire 2008/2009.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Les Musicoliers pour ses interventions musicales dans les écoles élémentaires et maternelles de la ville pour l'année scolaire 2008/2009 (exceptée l'école maternelle Jules Ferry).

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ASSARTX pour ses interventions musicales à l'école privée Sainte-Marie pour l'année scolaire 2008/2009.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 32

Contre : 1 – M. CHAUMONT

Abstentions : 2 – M. DELCOURT, M. BLANCHARD

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Les Musicoliers pour ses interventions musicales à l'école privée Sainte-Marie pour l'année scolaire 2008/2009.

A la MAJORITE des membres présents et représentés
Pour : 32
Contre : 1 – M. CHAUMONT
Abstentions : 2 - M. DELCOURT – M. BLANCHARD

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention relative aux modalités d'utilisation de la classe d'intégration scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry et à l'accueil des enfants de cette classe par la ville, avec l'Inspection Académique, l'école élémentaire Jules Ferry et la Préfecture.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

Approuve le principe de reconduction de la participation de la ville à l'organisation d'une classe d'environnement pour les enfants Cellois fréquentant l'école privée sous contrat Sainte Marie.

A la MAJORITE des membres présents et représentés
Pour : 32
Contre : 1 – M. CHAUMONT
Abstentions : 2 – M. DELCOURT – M. BLANCHARD

Approuve les propositions d'activités de l'ASSARTX pour le soir après la classe durant l'année scolaire 2008/2009 ainsi que les tarifs qui leur sont appliqués et prend en charge le déficit de cette activité sur le budget communal pour un montant maximum de 2.713,15 €
Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

AFFAIRES TECHNIQUES

1. Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation complète de l'avenue Emile Augier, à demander toutes subventions pour le financement du projet, à recourir à la procédure d'appel d'offres et en cas d'appel d'offres infructueux, à la procédure de marché négocié, et à signer le marché correspondant.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

Approuve l'avenant n° 2 au marché de reconstruction de l'ilot de l'ancienne mairie passé avec la société Les Charpentiers de Paris entraînant une plus value de 10.855,00 € HT soit 12.982,58 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre de la reconstruction de l'ilot de l'ancienne mairie, à signer l'avenant avec la société SEMAP entraînant une moins-value de 19.582,50 € HT soit 23.420,67 € TTC.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

Approuve l'avenant n° 1 au marché de reconstruction du Foyer Club Dunant passé avec la société JPV entraînant une plus value de 2.808,58 € HT soit 3.359,06 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

Approuve les principes de fonctionnement du Foyer Club Dunant et arrête les tarifs de location.

A la MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

**Abstentions : 5 - M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD,
M. CHAUMONT**

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait un bilan très positif des fêtes de la ville.
 - Monsieur TEYSSIER fait part des visites de sécurité qui ont eu lieu sur les chantiers de l'ilot de l'ancienne mairie et du foyer club Dunant.
 - Madame RAUNET indique que la réglementation « sens unique » avenue Guynemer n'est pas respectée par les automobilistes venant de Vaucresson.
Réponse de Monsieur le Maire : les services de la Police Nationale seront sollicités pour verbaliser les contrevenants à cet endroit.
 - Monsieur DELCOURT soulève le point concernant le permis de construire du local d'accueil à la Villa Viardot.
Réponse de Monsieur le Maire : le permis de construire a été examiné en commission des sites et des discussions ont eu lieu entre la Fondation Ville et Patrimoine et la DDE sur ce sujet.
- Demande des nouvelles de la rénovation de la galerie marchande de la Châtaigneraie.
Réponse Monsieur TURCK : Pas d'évolution, nous sommes en attente des autorisations nécessaires à la rénovation.

- Monsieur BLANCHARD s'inquiète de l'avenir de l'antenne ANPE à La Celle Saint-Cloud.

Réponse de Monsieur le Maire et Madame AUGERE : l'antenne ANPE n'est pas supprimée mais restructurée suite à sa fusion avec les ASSEDIC. Un accompagnement renforcé sera mis en place auprès des personnes en recherche d'emploi grâce au groupe Espoir regroupant toutes les associations et institutions travaillant autour de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Maire
Olivier DELAPORTE
Conseiller général